

Conseil Municipal du vendredi 01 octobre 2021

Absent avec procuration : Mr HARTZ (procuration à Mme JHANJEE)

Absente sans procuration : Madame HAZENDONK Karen

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame BÉDON Anne-Laure reçue le 24.09.2021 lui faisant part de sa démission de son mandat de conseillère municipale.

1. Vote de la redevance de l'assainissement collectif

Comme chaque année, la société SAUR nous consulte au sujet de la revalorisation du montant de la redevance de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire précise que la redevance est fixée à 1,30 €/m³ depuis 2010 et demande à l'assemblée de se prononcer sur l'augmentation de cette redevance pour 2022. Il propose de ne pas augmenter ce tarif. Le conseil valide cette proposition.

2. Devis SDEG pour le remplacement des prises des guirlandes

Un devis a été reçu pour le remplacement de prises de guirlandes et boîtiers de connexion vétustes dont le montant total s'élève à 1 802,08 €.

Sur ce montant, 839.60 € seront financés par le SDEG, le solde de 962.48 € restant à la charge de la commune. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de payer cette dépense à l'article 65548 du budget général. Le conseil valide cette proposition.

3. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et propose son adoption. Le conseil valide.

4. Mutation de Monsieur COMPAIN

Monsieur COMPAIN, adjoint technique territorial ayant réussi l'examen pour entrer à l'ADA (Agende Départementale d'Aménagement) a émis le souhait d'arrêter ses services auprès de la commune au 31.10.2021. Ce départ entre dans le cadre d'une mutation. Monsieur le Maire indique qu'il a proposé le poste à Monsieur RICHARD Pierre et que celui-ci a accepté. Il commencera ses fonctions à plein temps à partir du 01.12.2021. Le conseil prend acte de cette information.

5. Devis pour le changement de chauffage au multiple rural

Monsieur le Maire donne lecture du devis qui a été réalisé afin de changer le chauffage au gaz du multiple par une pompe à chaleur air/eau. Cette PAC alimentera aussi en eau chaude le logement et le restaurant. Le coût des travaux s'élève à 56 913 € HT soit 68 295.60 € TTC. Une aide auprès de l'Etat a été demandée au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'initiative locale).

6. Convention de participation risque santé prévoyance des agents

Par délibération du 11.10.2020, le conseil municipal a mandaté le CDG de la Charente pour lancer une consultation publique en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Prévoyance et envisagé le versement d'une participation mensuelle brute d'un montant unitaire de 10 € par agent. L'organisme retenu à l'issue de cette consultation est TERRITORIA MUTUELLE.

Le comité technique ayant émis un avis favorable sur le montant de la participation envisagée et le choix de l'assiette des garanties (choix 3 : assurance du régime indemnitaire à hauteur de 95 %), il y a lieu de fixer définitivement le montant de la participation ainsi que l'assiette de garanties pour l'ensemble des agents adhérents au contrat. Il est proposé de maintenir un montant unitaire mensuel brut de 10 € par agent et de retenir le choix 3 pour l'assiette des garanties. Le conseil valide cette proposition

7. Assainissement collectif La Borderie

Monsieur le Maire donne le prévisionnel de l'opération pour les travaux de l'assainissement collectif du village de La Borderie. Le coût serait de 510 000 € HT, plus 80 000 € HT de frais connexes, ces derniers comprenant tous les essais d'études géotechniques, levée topographique. Deux aides sont proposées : une de l'agence de l'eau Adour Garonne s'élevant à 123 000 € et une du Département s'élevant à 82 520 €. Ces deux aides sont calculées sur la base des 510 000 € HT. Pour ce qui est de l'Etat, aucune aide n'est octroyée. Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité le Département pour une aide supérieure et l'agence Adour Garonne pour une avance remboursable à 0 %. Dans l'immédiat le financement serait comme suit :

Coût de l'opération :	HT 590 000 €	soit 708 000 € TTC
Subventions Département et Adour Garonne :		205 520 €
Reste à la charge de la commune :		502 480 € TTC
Emprunt TVA sur 2 ans :		94 400 €
Emprunt sur 20 ans :		200 000 €
Autofinancement :		208 080 €

Le coût du terrain pour l'épandage en roseaux devra être rajouté à ces chiffres.

Le conseil valide et mandate Monsieur le Maire à continuer sur l'avancement de ce projet.

8. Repas des aînés du 11 novembre

Monsieur le Maire indique au conseil que, vu la situation sanitaire actuelle, le repas des aînés du 11 novembre n'aura pas lieu. La cérémonie se déroulera à 11 h au monument aux morts avec présence du public mais il n'y aura pas de vin d'honneur.

9. Petit journal communal

Pour le journal communal de décembre, la date butoir des articles est le 07.11.2021

10. Projet agrandissement du cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil le plan d'agrandissement du cimetière élaboré par le cabinet de géomètres HETERIA. Ce dernier doit maintenant chiffrer le montant des travaux. Le conseil valide le plan dans l'attente de l'estimation.

11. Versement d'une subvention complémentaire au budget annexe assainissement collectif

Les crédits prévus à l'article 61523 étant insuffisants (frais mise à niveau des tampons) Monsieur le Maire demande l'autorisation de verser une subvention complémentaire de 1000 € au budget assainissement prise à l'article 6232 du budget principal. Le conseil valide.

12. Questions diverses

- Téléthon : le 05 décembre 2021 (suivant la situation sanitaire)

- Les colis de Noël seront distribués à partir du 18 décembre 2021

- **Aire de stockage branchages (entre Chadorli et le village de La Borderie) : les particuliers de la commune d'Ecuras pourront apporter leurs branchages les samedis 16 et 30 octobre 2021, les samedis 13 et 27 novembre 2021 et le 11 décembre 2021. Les horaires d'ouverture sont :**

10 h – 12 h et 15 h – 17 h.